Plan climat de la Ville de Versoix

De la construction à la mise en œuvre

Atelier Communes et climat

15 février 2024

Damien Regenass, Délégué au développement durable, Ville de Versoix

Plan de la présentation

1. Historique
2. Construction du Plan climat communal (PCCom)
3. Contenu et forme
4. Suivi du PCCom
5. Mise en œuvre et implication des parties prenantes

Historique

Historique

- Motion du 16 septembre 2019, votée à l'unanimité
- Création d'une commission ad-hoc
- Création du service du Développement durable en avril 2020, rattaché au Secrétariat général
- Création du poste de Délégué-e au développement durable en juin 2021
- Construction du Plan climat communal (PCCom) entre septembre 2021 et octobre 2023

Construction du PCCom

Structuration du PCCom

Vision

Axes (6)

Axes

Mesures (24)

- 1.1 Mesure A
- 1.2 Mesure B
- 1.3 Mesure C
- 1.4 Mesure D

Actions (110)

- 2-7 actions
- 2-7 actions
- 2-7 actions
- 2-7 actions

Projets

- n projets
- n projets
- n projets
- n projets

Consultation des parties prenantes

- Entretiens avec les Chefs de service
- Construction des contenus avec les Chefs de service
- Validation des contenus et ajustements par et avec le Conseil administratif
- Présentations à la commission Développement durable aux étapes-clés
- Présentations au Conseil municipal (toutes commissions réunies)
- Pas d’implication de la population dans la phase de construction

Axes du Plan climat cantonal 2030 – 2e gen.

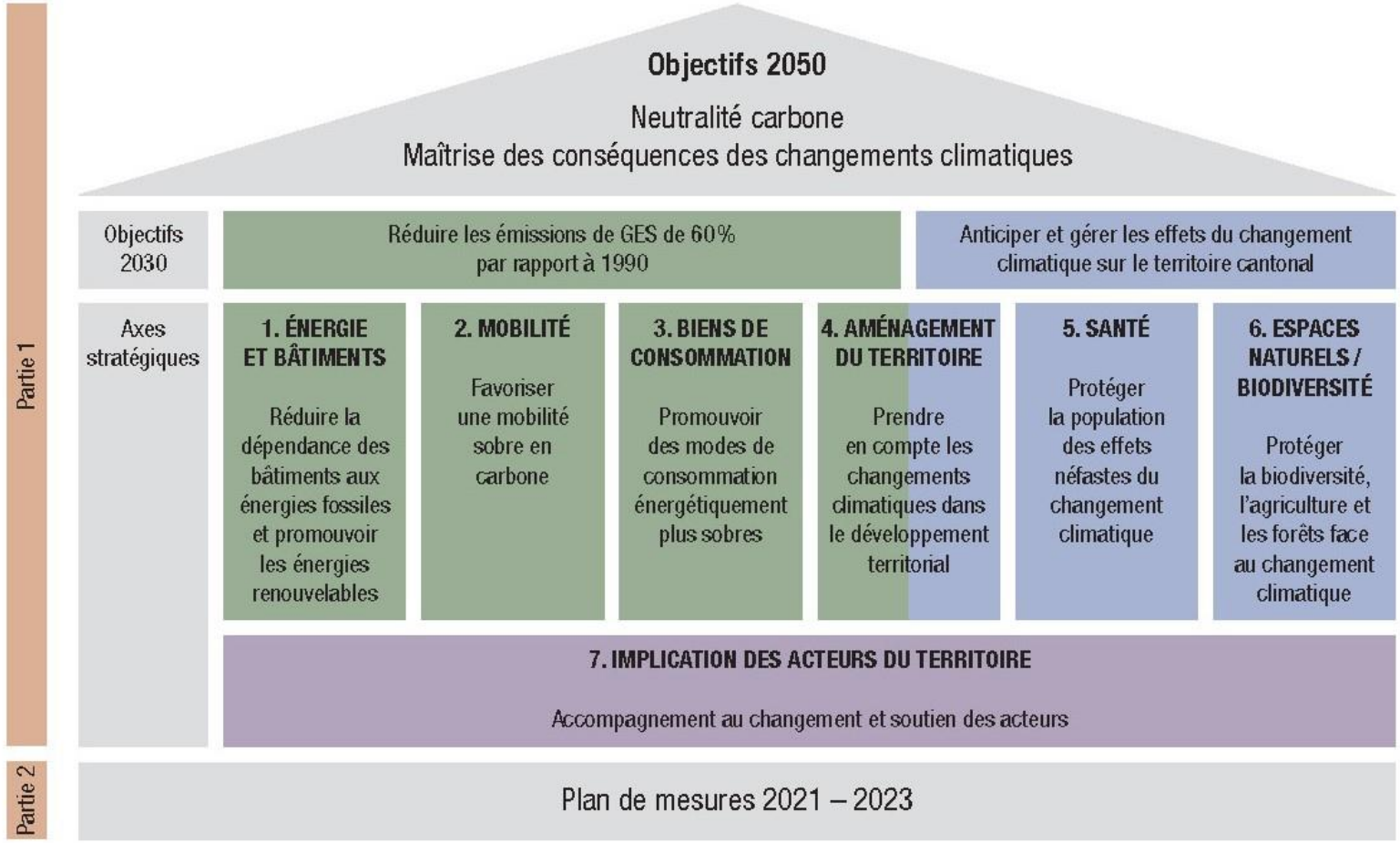

Figure 2 : La stratégie climatique cantonale en un coup d'œil

PCC 2030 – 2e Génération (p. 15)

Vision

Vision
↓
Axes
↓
Mesures
↓
Actions

Promouvoir la santé et la qualité de vie,
renforcer la biodiversité,
à travers une stratégie coordonnée
de réduction des émissions de gaz à effet
de serre et d'adaptation
aux changements climatiques

6 Axes

Vision
↓
Axes
↓
Mesures
↓
Actions

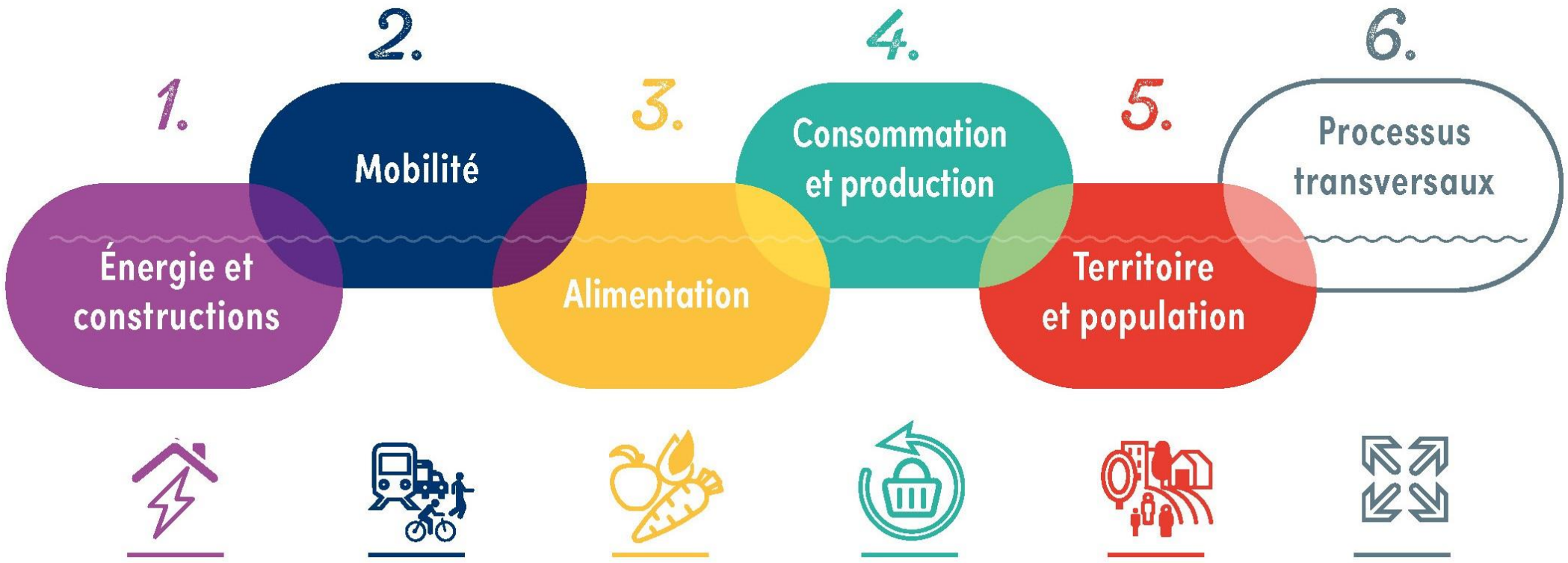

PCCom – 1ère Génération (p.8)

24 Mesures

Vision
↓
Axes
↓
Mesures
↓
Actions

1.1 Construire et rénover bas carbone
1.2 Intensifier l'usage des bâtiments et des espaces publics
1.3 Réduire les besoins énergétiques des bâtiments
1.4 Remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales

2.1 Réduire la longueur des déplacements
2.2 Favoriser le report modal dans un souci d'accessibilité universelle
2.3 Offrir des services de mobilité adaptés aux capacités de chacun
2.4 Favoriser les motorisations alternatives pour les usages non substituables par les mobilités douces et les transports publics

3.1 Promouvoir les productions alimentaires locales dans une logique de circuits courts
3.2 Œuvrer pour la réduction de l'empreinte carbone liée à la transformation, aux emballages et à la distribution des produits alimentaires
3.3 Mettre en place une stratégie de réduction du gaspillage alimentaire
3.4 Accompagner un changement progressif des régimes alimentaires

4.1 Promouvoir les usages partagés et la sobriété dans l'utilisation des biens et équipements
4.2 Œuvrer pour l'allongement de la durée de vie des biens de consommation
4.3 Œuvrer pour la durabilité du tissu économique local
4.4 Agir pour une réduction des déchets la source et optimiser le recyclage

5.1 Réduire les îlots de chaleur et encourager les îlots de fraicheur, préserver la santé en période de canicule
5.2 Préserver et renforcer l'infrastructure écologique, promouvoir la biodiversité
5.3 Préserver et valoriser les ressources naturelles de manière durable
5.4 Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et des modes de gestion des forêts

6.1 Capitaliser sur les processus transversaux interservices déjà existants
6.2 Anticiper les moyens nécessaires pour un déploiement à long terme du PCCom
6.3 Suivre la mise en œuvre et les effets du PCCom
6.4 Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire versoisien

PCCom – 1ère Génération (p.10)

Niveaux d'intervention des Actions

Vision
↓
Axes
↓
Mesures
↓
Actions

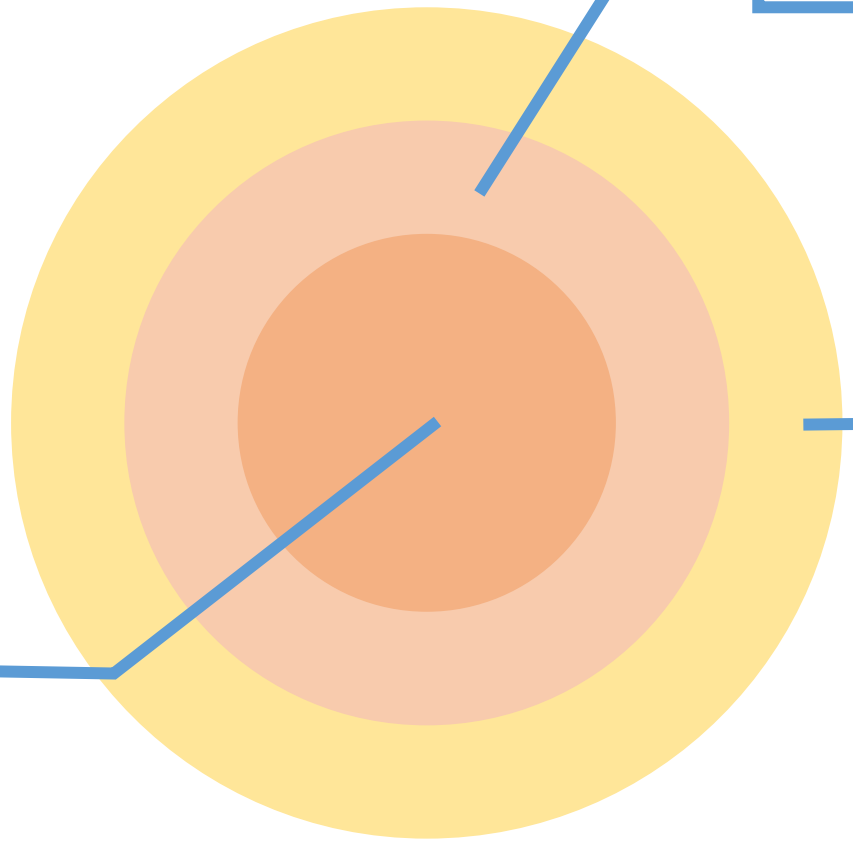

2. Planification territoriale

3. Mise en mouvement des acteurs du territoire

1. Administration et patrimoine communal

Exemple Axe-Mesure-Actions

Axe 1 - Energie et constructions

- Mesure 1.3 Réduire les besoins énergétiques des bâtiments
  - Action 1.3.3 Réduire les consommations électriques liées aux équipements, bâtiments et espaces publics (1)
  - Action 1.3.5 Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des propriétaires et des locataires (3)

Contenu et forme

Identité visuelle

Cœur du PCCom

Mesures et actions par axe

Promouvoir la santé et la qualité de vie, renforcer la biodiversité
à travers une stratégie coordonnée de réduction des émissions de gaz
à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques

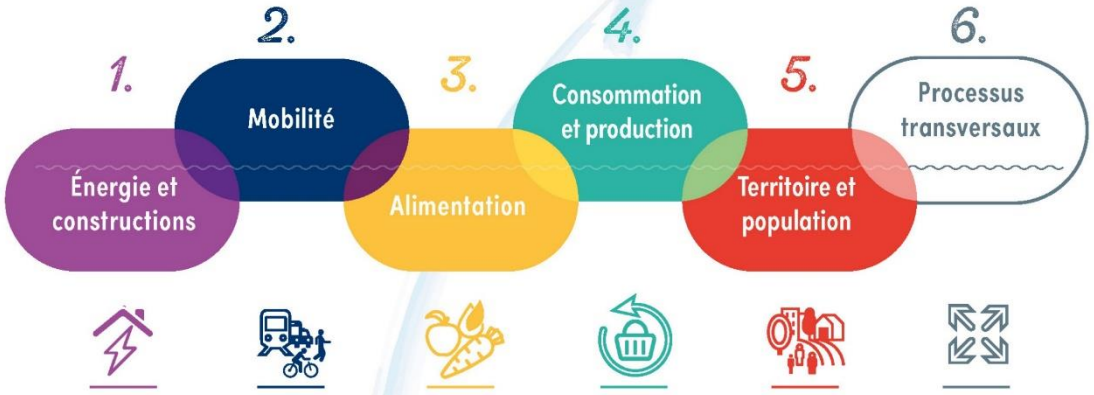

Figure 16 - Vision et axes du PCCom

Axe 1 : Energie et constructions

MESURES	ACTIONS
1.1 Construire et rénover bas carbone	
	1.1.1 Introduire un critère carbone dans la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux pour tendre vers des bâtiments à énergie positive
	1.1.2 Introduire un critère carbone dans la construction et l'entretien des voiries et aménagements extérieurs
	1.1.3 Intégrer, dans les projets territoriaux et les préavis, les principes favorables à une limitation de l'impact carbone dans les constructions
	1.1.4 Relayer auprès des maîtres d'ouvrages les exigences cantonales sur l'empreinte carbone des constructions
1.2 Intensifier l'usage des bâtiments et des espaces publics	
	1.2.1 Intensifier l'usage des bâtiments et des espaces publics appartenant à la Commune
	1.2.2 Inscrire, dans les projets territoriaux et les préavis, les principes favorables à la réversibilité et la flexibilité dans l'usage des bâtiments et des espaces publics
	1.2.3 Inciter les maîtres d'ouvrages à prendre en compte la flexibilité d'usage et la réversibilité dans la conception des surfaces bâties
	1.2.4 Sensibiliser les entreprises à un usage efficient des locaux d'activité
1.3 Réduire les besoins énergétiques des bâtiments	
	1.3.1 Rénover l'enveloppe thermique des bâtiments communaux et maximiser la performance énergétique des nouvelles constructions communales
	1.3.2 Optimiser les installations thermiques des bâtiments communaux
	1.3.3 Réduire les consommations électriques liées aux équipements, bâtiments et espaces publics
	1.3.4 Informer ou former les utilisateurs des locaux communaux
	1.3.5 Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des propriétaires et des locataires
	1.3.6 Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des entreprises
1.4 Remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables locales	
	1.4.1 Favoriser la conversion des bâtiments communaux vers un approvisionnement thermique renouvelable (réseau ou décentralisé tel que solaire thermique)
	1.4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments et infrastructures communaux
	1.4.3 Favoriser l'approvisionnement renouvelable pour la part importée de l'électricité dédiée aux bâtiments et espaces publics communaux
	1.4.4 Etablir une planification énergétique territoriale et en relayer les orientations dans les projets d'aménagement
	1.4.5 Soutenir les projets énergétiques renouvelables des acteurs du territoire

PCCom – 1ère Génération (p.44-45)

Fiches de mesure

MESURE 1.3

Réduire les besoins énergétiques des bâtiments

Promouvoir la rénovation des bâtiments et les mesures d'efficience énergétique pour réduire les consommations thermiques (chaleur, froid) et électriques

Enjeux

La réduction des consommations énergétiques des bâtiments implique de cibler prioritairement le parc construit entre 1950 et 1990, particulièrement peu performant au niveau thermique et largement dépendant des énergies fossiles.

L'enjeu, pour ces bâtiments, est d'engager une rénovation complète (renouvellement de la façade, de la toiture, etc.) en complément à des mesures plus ponctuelles d'efficacité énergétique (réglage des installations techniques, changement des systèmes d'éclairage, etc.). Ces dernières, de même que toutes les mesures visant l'évolution du comportement des utilisateurs (par ex. en matière de gestion de l'aération, ajustement des températures de chauffage ou de rafraîchissement) méritent quant à elles d'être déployées sur l'ensemble du parc bâti.

La mise en place de ces différentes mesures soulève des enjeux différents selon qu'il s'agisse d'immeubles ou de villas, de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs. Dans ce dernier cas, le besoin de coordination avec les locataires peut justifier le recours à des compétences d'assistance à maîtrise d'usage qui aideront à bien positionner le projet autant qu'à orienter les comportements des utilisateurs du bâtiment rénové.

Marges de manœuvre communales

La Commune doit en premier lieu donner l'exemple en poursuivant les mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre sur ses propres bâtiments, en établissant une planification à long terme des rénovations lourdes, mais aussi en renforçant, au quotidien, l'accompagnement des utilisateurs de ses bâtiments et infrastructures.

En parallèle, elle a un rôle essentiel à jouer pour faciliter le passage à l'action des propriétaires privés (ménages mais aussi entreprises), en relayant les mesures cantonales mais aussi en se positionnant en facilitatrice, notamment dans le cadre des projets touchant les bâtiments résidentiels collectifs.

Actions territoriales

- Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des propriétaires et des locataires (1.3.5)
- Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des entreprises (1.3.6)

Exemplarité communale

- Rénover l'enveloppe thermique des bâtiments communaux et maximiser la performance énergétique des nouvelles constructions communales (1.3.1)
- Optimiser les installations thermiques des bâtiments communaux (1.3.2)
- Réduire les consommations électriques liées aux équipements, bâtiments et espaces publics (1.3.3)
- Informer ou former les utilisateurs des locaux communaux (1.3.4)

PCCom – 1ère Génération (p.56)

Dépliant synthétique

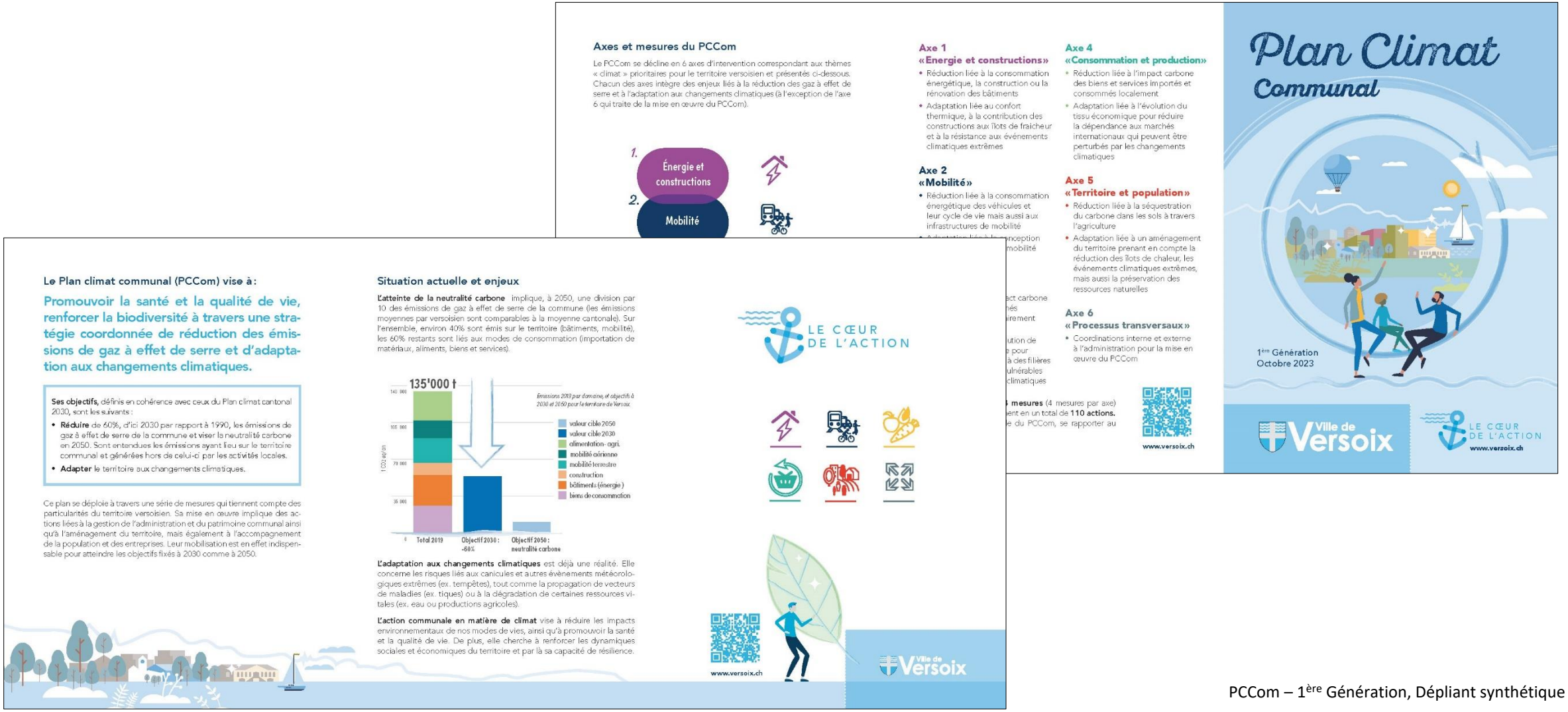

Axes et mesures du PCCom

Le PCCom se décline en 6 axes d'intervention correspondant aux thèmes « climat » prioritaires pour le territoire versoisien et présentés ci-dessous. Chacun des axes intègre des enjeux liés à la réduction des gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques (à l'exception de l'axe 6 qui traite de la mise en œuvre du PCCom).

1. Énergie et constructions
2. Mobilité

Axe 1
«Energie et constructions»
- Réduction liée à la consommation énergétique, la construction ou la rénovation des bâtiments
- Adaptation liée au confort thermique, à la contribution des constructions aux îlots de fraicheur et à la résistance aux événements climatiques extrêmes

Axe 2
«Mobilité»
- Réduction liée à la consommation énergétique des véhicules et leur cycle de vie mais aussi aux infrastructures de mobilité

Axe 4
«Consommation et production»
- Réduction liée à l'impact carbone des biens et services importés et consommés localement
- Adaptation liée à l'évolution du tissu économique pour réduire la dépendance aux marchés internationaux qui peuvent être perturbés par les changements climatiques

Axe 5
«Territoire et population»
- Réduction liée à la séquestration du carbone dans les sols à travers l'agriculture
- Adaptation liée à un aménagement du territoire prenant en compte la réduction des îlots de chaleur, les événements climatiques extrêmes, mais aussi la préservation des ressources naturelles

Axe 6
«Processus transversaux»
- Coordinations interne et externe à l'administration pour la mise en œuvre du PCCom

mesures (4 mesures par axe) en un total de **110 actions.**
du PCCom, se rapporter au

www.versoix.ch

Plan Climat Communal

1ère Génération
Octobre 2023

Ville de Versoix

LE CŒUR DE L'ACTION
www.versoix.ch

Le Plan climat communal (PCCom) vise à :

Promouvoir la santé et la qualité de vie, renforcer la biodiversité à travers une stratégie coordonnée de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

Ses objectifs, définis en cohérence avec ceux du Plan climat cantonal 2030, sont les suivants :
- **Réduire** de 60%, d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de gaz à effet de serre de la commune et viser la neutralité carbone en 2050. Sont entendues les émissions ayant lieu sur le territoire communal et générées hors de celui-ci par les activités locales.
- **Adapter** le territoire aux changements climatiques.

Ce plan se déploie à travers une série de mesures qui tiennent compte des particularités du territoire versoisien. Sa mise en œuvre implique des actions liées à la gestion de l'administration et du patrimoine communal ainsi qu'à l'aménagement du territoire, mais également à l'accompagnement de la population et des entreprises. Leur mobilisation est en effet indispensable pour atteindre les objectifs fixés à 2030 comme à 2050.

Situation actuelle et enjeux

L'atteinte de la neutralité carbone implique, à 2050, une division par 10 des émissions de gaz à effet de serre de la commune (les émissions moyennes par versoisien sont comparables à la moyenne cantonale). Sur l'ensemble, environ 40% sont émis sur le territoire (bâtiments, mobilité), les 60% restants sont liés aux modes de consommation (importation de matériaux, aliments, biens et services).

135'000 t

Émissions 2019 par domaine, et objectifs à 2030 et 2050 pour le territoire de Versoix.

$t\ CO_2\ eq/an$

Total 2019 | Objectif 2030 : -60% | Objectif 2050 : neutralité carbone

- valeur cible 2050
- valeur cible 2030
- alimentation-agri.
- mobilité aérienne
- mobilité terrestre
- construction
- bâtiments (énergie)
- biens de consommation

L'adaptation aux changements climatiques est déjà une réalité. Elle concerne les risques liés aux canicules et autres évènements météorologiques extrêmes (ex. tempêtes), tout comme la propagation de vecteurs de maladies (ex. tiques) ou à la dégradation de certaines ressources vitales (ex. eau ou productions agricoles).

L'action communale en matière de climat vise à réduire les impacts environnementaux de nos modes de vies, ainsi qu'à promouvoir la santé et la qualité de vie. De plus, elle cherche à renforcer les dynamiques sociales et économiques du territoire et par là sa capacité de résilience.

LE CŒUR DE L'ACTION

www.versoix.ch

Ville de Versoix

PCCom – 1ère Génération, Dépliant synthétique

Suivi du PCCom

Suivi de l'engagement des Actions

- Choix de ne pas définir d'indicateurs par Action
  - Difficulté de la pertinence
  - «Questionnabilité» des seuils
  - Travail fastidieux pour des résultats peu concluants

- Engagement des actions
  - Lorsque au moins projet d'un service nourrit le but de l'Action
  - 100% d'engagement n'indiquera pas que le PCCom est abouti
  - L'avancée du PCCom se verra avec le bilan carbone

- Réflexion en cours pour définir des macro-indicateurs

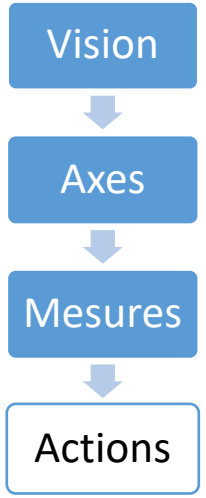

Mise en œuvre et implication des parties prenantes

Implication des parties prenantes

- Services communaux
  - Séances périodiques pour déployer le PCCom

- Politique
  - Présentations périodiques au Conseil administratif
  - Réflexion en cours pour impliquer la commission Développement durable

- Population
  - Présentation à la population
  - Réflexions en cours pour impliquer la population

Merci de votre attention